

Communiqué de presse
Berne, le 6 septembre 2021

L'usam rejette le certificat obligatoire et demande aux banques de tenir parole

Étendre le certificat obligatoire est une mesure disproportionnée. Il n'est pas prouvé qu'une telle extension entraîne une diminution des hospitalisations. Mais une obligation générale de présenter un certificat compromet les chiffres d'affaires et donc de nombreux emplois. Face à cette menace, l'usam appelle les banques à tenir parole et à renoncer à exiger un amortissement précoce des prêts Covid-19.

Les mesures drastiques prises pour lutter contre la pandémie ont entraîné une croissance économique négative. De nombreux emplois, notamment dans le secteur de la restauration, ont disparu. Les marges des entreprises, surtout dans le secteur des services, se sont réduites à environ 1%. L'extension du certificat obligatoire aggraverait encore cette situation.

D'autre part, il n'existe pas de lien empirique entre le certificat obligatoire et la baisse du nombre des hospitalisations, comme le confirment des expériences faites à l'étranger. De plus, les chiffres de l'Office fédéral de la santé publique montrent que les contaminations dans les restaurants, les centres de fitness ou sur le lieu de travail sont très rares.

L'usam exige que la politique appliquée repose sur des bases factuelles, comme inscrite dans la loi Covid-19. Cette politique se fonde sur la logique de la protection ciblée avec le traçage des contacts, la vaccination, le dépistage et les plans de protection. Elle met en œuvre des mesures équilibrées qui réduisent au minimum le dommage général causé à l'économie et à la société.

Les banques doivent tenir parole

De nouvelles mesures telles que l'obligation générale de présenter un certificat mettront à nouveau de nombreuses entreprises en difficulté. Il est donc d'autant plus important que les banques tiennent parole et renoncent à exiger un amortissement précoce des prêts Covid-19. Il est totalement inacceptable que l'Association suisse des banquiers ait recommandé, fin juillet, l'amortissement précoce des crédits transitoires à partir de 2022. Et ce, alors que les banques avaient annoncé en 2020 que ces prêts constituaient leur contribution à la stabilité de la place économique.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.